

Recherche et documentation

Conseil scientifique de l'IRDP, CS-IRDP



Jean-Luc Dorier
président du CS-IRDP

MANDAT (art. 18 des statuts de la CIIP)

L'Assemblée plénière institue un Conseil scientifique, constitué de personnalités suisses et étrangères issues de Hautes Ecoles ou d'institutions scientifiques, et lui confie le mandat d'évaluer les travaux et les qualifications de l'IRDP et de conseiller sa direction dans la conduite des activités de recherche et dans le développement de ses spécificités scientifiques.

Le Conseil scientifique a tenu deux séances sous son nouveau mandat et dans sa nouvelle composition, le 21 juin et le 8 novembre. Il s'est plus particulièrement intéressé à deux domaines spécifiques d'activité découlant du mandat de prestations quadriennal désormais attribué à l'Institut par l'AP-CIIP : le développement du dispositif des épreuves romandes communes et de l'accès à une banque d'items validés, d'une part, et le perfectionnement du système d'indicateurs de l'Espace romand de la formation, d'autre part.

Données factuelles

Présidence: Prof. Dr. Jean-Luc Dorier (UNIGE).

Secrétariat: Nathalie Simonet (IRDP).

Activités

Le Conseil scientifique